



1

2

## AUJOURD'HUI, POUR LE BAPTÊME DE NOTRE ENFANT

**Vous demandez le baptême à l'Église pour votre enfant.** Votre paroisse accueille cette demande avec joie et vous accompagne.

**La célébration d'un baptême, comme toute la vie paroissiale, exige des moyens :** chauffage, éclairage, sonorisation, formation, solidarité... sans oublier le temps du prêtre et des équipes qui vous accompagnent dans votre démarche et préparent la célébration.

À l'occasion du baptême, la paroisse sollicite votre participation financière.

**Merci d'avance pour votre contribution.**

## UNE FOIS PAR AN, POUR FAIRE VIVRE LES PRÊTRES ET LES LAÏCS EN MISSION ECCLÉSIALE

**En choisissant le baptême pour votre enfant, vous exprimez votre attachement à la foi chrétienne et ses valeurs.**

Les prêtres et d'autres chrétiens vous accompagnent aujourd'hui et seront disponibles à toutes les étapes de la vie de votre famille : découverte et formation de la foi, première communion, profession de foi, confirmation, mariage, présence auprès des malades, funérailles...

**Cette disponibilité est rendue possible uniquement grâce aux dons** que nous recevons chaque année pour la collecte du denier. Ceux-ci permettent d'indemniser les prêtres et de rémunérer les laïcs en mission ecclésiale de votre paroisse.

**Chaque don compte, même le plus modeste.**



## COMBIEN DONNER ?

Le montant de votre participation est laissé à votre appréciation. Néanmoins les paroisses de l'Anjou vous suggèrent à titre indicatif une offrande entre 70 et 150 €.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous êtes imposable : votre don au denier est déductible de votre impôt sur le revenu, à hauteur de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.